



Nombre de

Séance du 19 janvier 2023

membres en
exercice: 9

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Sont présents: Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Excusée : Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGÉ

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Monsieur Serge CAMACHO invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 14 novembre 2022.

Objet: DEMANDE DE FINANCEMENT : FONDS INTERCOMMUNAL D'AIDE AUX COMMUNES - DE 2023 001

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose que la communauté de communes du Val de l'Aisne a institué un fonds intercommunal d'aide aux communes d'un montant total de 600.432 € répartis sur la période 2022-2025 soit 150.108 € par an.

La commune de Ciry Salsogne dispose d'une enveloppe annuelle de 5.186 €. Elle n'a pas sollicité d'aide en 2022.

Pour chaque commune, l'enveloppe annuelle non consommée sur l'exercice N, en tout ou partie, est reportée sur l'exercice N+1.

Le financement ne peut excéder 80 % du montant hors taxes de l'opération.

Monsieur Serge CAMACHO propose au conseil de solliciter l'aide afin de financer les travaux de la salle polyvalente, à savoir :

- la réhabilitation d'un local pour l'accueil de loisirs
- la création d'une séparation et d'un plancher dans un local des services techniques.

Il précise que ces travaux seront exécutés par les employés communaux.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de solliciter le FIAC pour le financement des travaux de la salle polyvalente à hauteur de 80 %.



Objet: TRAVAUX LOCAUX COMMUNAUX - DE 2023 002

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose qu'il serait nécessaire :

- de réhabiliter un local dans la salle polyvalente pour l'accueil de loisirs
- et de créer une séparation et un plancher dans un local des services techniques afin de libérer le local attribué à l'accueil de loisirs.

Le montant de ces travaux s'élèverait à un montant maximum de 3.000 € TTC.
Ces travaux seraient effectués par les employés communaux.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de faire les travaux de réhabilitation d'un local dans la salle polyvalente pour l'accueil de loisirs ainsi que la création d'une séparation et d'un plancher dans un local des services techniques
- décide de prévoir au budget le montant nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Objet: ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE-DESHERBEUSE - DE 2023 003

Monsieur Serge CAMACHO propose au Conseil Municipal d'acquérir une balayeuse-désherbeuse. Ce nouvel outil permettra de trouver un moyen alternatif à la non utilisation des produits phytosanitaires qui est un inconvénient pour l'environnement et les personnels exposés.

L'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse permettra de gagner en confort et en qualité de travail, mais aussi de traiter des secteurs de voirie plus étendus où l'agent communal n'est pas en mesure d'intervenir.

Monsieur Serge CAMACHO présente le devis de l'entreprise PM-PRO pour un montant de 12.600,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse pour un montant de 12.600,00 € TTC
- d'autoriser Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, à rechercher toute subvention publique à laquelle ce projet serait éligible
- d'autoriser Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Objet: ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE-DESHERBEUSE- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - DE 2023 004

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les décisions prises concernant l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer la réalisation de ce projet.



Il sollicite une subvention au titre de la "Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR", au taux de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

Montant estimé de la balayeuse-déserbheuse (12.960,00 € TTC)	10.800,00 € HT
Subvention DETR Etat 25 %	2.700,00 € HT
Subvention API département 25 %	2.700,00 € HT
Autofinancement (7.560,00 € TTC)	5.400,00 € HT

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2023 le financement des travaux qui ne seront pas engagés avant l'accord de la subvention.

Objet: ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE-DESHERBEUSE- DEMANDE DE SUBVENTION API - DE 2023 005

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les décisions prises concernant l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer la réalisation de ce projet.

Il sollicite une subvention au titre de "l'API - AISNE PARTENARIAT VOIRIE", au taux de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

Montant estimé de la balayeuse-déserbheuse (12.960,00 € TTC)	10.800,00 € HT
Subvention API département 25 %	2.700,00 € HT
Subvention DETR Etat 25 %	2.700,00 € HT
Autofinancement (7.560,00 € TTC)	5.400,00 € HT

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2023 le financement des travaux qui ne seront pas engagés avant l'accord de la subvention.

Objet: DE-VEGETALISATION DU "CHÂTEAU" - DEMANDE SUBVENTION API - DE 2023 006

Monsieur Serge CAMACHO rappelle au Conseil que lors des questions diverses des précédentes séances, un devis avait été demandé pour la dé-végétalisation du "Château".

Il devient opportun de trouver une solution afin d'une part, de mettre en sécurité le "Château" et d'autre part de redonner un environnement agréable à ce bâtiment.

Monsieur Serge CAMACHO sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'API de 25 % du montant HT des travaux.

Monsieur Serge CAMACHO présente au Conseil un devis de la société Jacky Marliot pour un montant de 9.600 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- adopte le projet et le devis présenté,

CS

SB



- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API - AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT, au taux de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux	8.000,00 € HT (9.600,00 € TTC)
Subvention API département 25 %	2.000,00 € HT
Autofinancement	6.000,00 € HT (7.600,00 € TTC)

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2023 le financement des travaux qui ne seront pas engagés avant l'accord de la subvention.

Objet: TRAVAUX CHEMIN DES PRÊTRES - DEMANDE DE SUBVENTION APV - DE 2023 007

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose au Conseil que depuis plusieurs années, le Chemin des Prêtres se détériore. En cas de fortes pluies, il n'y a pas d'écoulement et des trous se forment. Il devient donc nécessaire de refaire cette voie qui devient impraticable. Monsieur Serge CAMACHO présente les devis reçus :

- la société EIFFAGE : 7.946,00 € HT soit 9.535,20 € TTC
- la société TRD : 8.624,00 € HT soit 10.348,80 € TTC

Madame Séverine BERGÉ explique les différents devis puis suit une discussion entre les membres du Conseil :

Monsieur Jean-Marie CLICHE : "depuis qu'on a changé la circulation, tout le monde passe par là, les tracteurs abîment tout.. la solution serait de reboucher les trous et faire un gravillonnage"

Patrick POINCELET : "il faudrait un autre chemin pour que les agriculteurs ne passent pas par le chemin des Prêtres".

Madame Séverine BERGÉ : "pourquoi les agriculteurs passent par ce chemin ? N'ont-ils pas une autre alternative ?"

Monsieur Serge CAMACHO : "ne faudrait-il pas les rencontrer ?"

Monsieur Patrick POINCELET : "quel est le pouvoir de la commune sur cet accès ?"

Serge CAMACHO : "Et si on rabote ?"

Madame Séverine BERGÉ : "dans ce cas, on crée une voirie et ce sera plus cher".

Monsieur Serge CAMACHO : "ne serait-il pas judicieux d'inclure cette voie dans le projet de la voirie AREA ?"

Madame Séverine BERGÉ : "dans ce cas, il faudrait faire un avenant pour l'intégrer dans le projet."

Monsieur Jean-Marie CLICHE : "on va convoquer les agriculteurs !"

Madame Séverine BERGÉ : "on arrête une date ?"

Monsieur Serge CAMACHO : "le 10 février à 18H".

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société EIFFAGE pour la somme de 7.946,00 € HT soit 9.535,20 € TTC
- sollicite une subvention au titre du dispositif APV, à savoir :

Nature des travaux : Gravillonnage de chaussée
Appellation et n° de Voirie : Chemin des Prêtres
Longueur : 120 mètres
Montant de l'opération TTC : 9.535,20 €

C S

SB



Montant de l'opération TTC : 9.535,20 €

Montant de l'opération HT : 7.946,00 €

- s'engage à affecter à ces travaux 9.535,20 € sur le budget communal
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification

Les travaux débuteront après acceptation des demandes de subvention.

Objet: INSTAURATION D'UN PASSAGE PIETON "ROUTE DE CHASSEMY" / HAMEAU DE LA GLAU - DE 2023 012

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, lit le courrier de la Direction de la Voirie Départementale.

Il expose qu'il leur avait demandé de mettre un passage piétons au niveau de l'abribus au Hameau de la Glau et de faire quelques aménagements Route de Chassemy, notamment des plateaux ralentisseurs et une signalisation lumineuse "enfants".

La Direction de la voirie précise dans son courrier que le Hameau de la Glau est situé hors agglomération de Ciry Salsogne et que la mise en place d'aménagements de sécurité dénivelées de type "plateaux" est interdite hors agglomération. Ainsi il faudrait envisager de classer le Hameau de la Glau en zone agglomération.

Par contre, la mise en place d'un passage piéton et d'une signalisation lumineuse destinés à faciliter l'accès à l'arrêt de bus aux écoliers est possible puisqu'il s'agit d'un pouvoir de police du Maire.

Monsieur Serge CAMACHO précise que la Direction de la voirie départementale va mettre en place des compteurs discriminants permettant de connaître le trafic et la vitesse des véhicules légers et des poids lourds.

Madame Isabelle PREVOTEAUX et Monsieur Jean-Marie CLICHE précise qu'ils ont vu ces compteurs mais pas sur la Route de Chassemy.

Concernant l'affaissement de la RD141 au niveau des habitations, Monsieur Serge CAMACHO informe que la Direction de la voirie départementale procédera à l'analyse de la fissuration dans la perspective d'une éventuelle réparation en 2023.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création d'un passage piéton Route de Chassemy / Hameau de la Glau,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en place du passage piéton

Monsieur le Maire précise que les travaux seront effectués par les employés communaux.

Objet: CREATION D'UN SITE INTERNET - DE 2023 010

Madame Séverine BERGÉ, 4ème Adjointe, expose que les éléments de communications vis à vis des administrés sont insuffisants.



Elle propose de créer un site internet où les administrés et autres pourraient consulter les délibérations, l'urbanisme, les informations du village etc.
Elle présente un devis de la société AQUILA-Webmasteur pour un montant de 1.482 € TTC.

Le devis comporte :

- un forfait de 5 pages (création d'encarts et une page contact)
- un référencement google : création d'un domaine pour 10 €/an
- l'hébergement
- et le forfait maintenance annuel.

La société crée la trame, la commune doit l'agrémenter.

Monsieur Patrick POINCELET précise que le seul souci majeur et d'agrémenter le site.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la création d'un site internet avec la société AQUILA-Webmasteur,
- charge Monsieur Serge CAMACHO à signer tout document se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Objet: TRAVAUX REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE MONTPELLIER - DEMANDE DE SUBVENTION APV - DE 2023 008

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose au Conseil que les trottoirs de la rue de Montpellier se détériorent, ce qui pose un problème pour la sécurité des habitants.

Les trottoirs existants sont étroits et pourvus de trous.

Il serait donc souhaitable d'engager des travaux de réfection.

Monsieur Serge CAMACHO présente les devis reçus.

M. Jean-Marie CLICHE : "Allons-nous faire toute la longueur des trottoirs ?"

M. Serge CAMACHO : "Non, sauf ce qui est abîmé".

Mme Isabelle PREVOTEAUX : "Quel est le projet ?"

Mme Séverine BERGÉ : "Raboter et mettre du gravillonnage. Où il y a des enrobés, il ne faut pas toucher. Il y aura 3 cm de gravillons. On peut mettre de l'enrobé mais ce n'est pas le même coût."

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société EIFFAGE pour la somme de 52.140,00 € HT soit 62.568,00 € TTC
- sollicite une subvention au titre du dispositif APV, à savoir :

Nature des travaux : réfection des trottoirs de la Rue de Montpellier

Appellation et n° de voirie : Du 1 au 34 Rue de Montpellier

Longueur : 1000 mètres

Montant de l'opération TTC : 62.568,00 €

Montant de l'opération HT : 52.140,00 €

- s'engage à affecter à ces travaux 62.568,00 € sur le budget communal
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification

Les travaux débiteront après acceptation des demandes de subvention.



QUESTIONS DIVERSES

FERMETURE D'UNE CLASSE

Monsieur Serge CAMACHO prend la parole : "nous avons rencontré l'Inspecteur de l'Education Nationale qui nous a informé de la fermeture d'une classe dans le regroupement. Après discussions, la classe concernée était Sermoise. Le lendemain, j'ai appelé l'Inspecteur pour plus d'informations. Il m'a informé qu'on ne pouvait pas fermer Sermoise à cause de la "loi Macron". Si on ferme une classe, c'est une fermeture d'école et seul le Maire peut décider de la fermeture d'école. Le Maire de Sermoise s'y oppose. La classe qui est donc requise pour fermer est Ciry Salsogne. Je rappelle qu'en 2018, on avait déjà fermé une classe à Ciry Salsogne pour éviter la fermeture de Sermoise."

Madame Christiane CAMACHO : "on ne peut pas laisser une classe avec un seul Maître et 25 élèves !"

Serge CAMACHO : "20 élèves partent et l'année prochaine 30 élèves"

Madame Isabelle PREVOTEAUX : "non 33 élèves partent". Beaucoup d'enfants partent à l'extérieur.

Madame Christiane CAMACHO : "si on ferme une classe à Ciry Salsogne, il y aura forcément un licenciement d'une atsem".

Monsieur Serge CAMACHO précise que c'est au Syndicat Scolaire de trancher et qu'il y aura une réunion le 24 janvier.

RECHERCHE DE TERRAINS A BÂTIR PLU

Monsieur Serge CAMACHO prend la parole : "lorsqu'on a appris qu'une classe allait fermer à Ciry Salsogne, nous avons décidé qu'il faudrait faire des lotissements. Il existe un terrain près de l'école. Une partie appartient à la commune et est en zone 1AU. On pourrait donc construire"

Séverine BERGÉ : "des lotissements près de l'école pourraient peser dans la balance".

Monsieur Serge CAMACHO précise que Madame Séverine BERGÉ a pris contact avec une société et attend une réponse.

Madame Séverine BERGÉ précise qu'il faudra aussi étudier le SCOT et qu'il pourrait y avoir 13 maisons.

BILAN THERMIQUE DU DOJO/ETUDE D'UN NOUVEAU CHAUFFAGE

Monsieur Serge CAMACHO informe le Conseil Municipal que les consommations électriques du dojo sont énormes. Monsieur Marcel BASTON a fait des devis pour une pompe à chaleur. Avant, il faudra faire un bilan thermique. Ce problème sera étudié courant 2023.

ELECTIONS DU 29 JANVIER 2023 / BUREAU DE VOTE

Monsieur Serge CAMACHO demande à ce que le bureau de vote pour le dimanche 29 janvier 2023 soit créé.

Après discussion, le bureau de vote est le suivant :

SB CS



8h/10h : Serge CAMACHO/Matthieu EVERAERE/Jean-Marie CLICHE
10h/12h : Marcel BASTON/Patrick POINCELET/Elodie DEJARDIN
12h/14h: Séverine BERGÉ/Adrien VALLIEZ/Pascal FERRAT
14h/16h : Isabelle PREVOTEAUX/Serge CAMACHO/Maryline TOURIGNY
16h/18h : Valentin NOIRET/Christiane CAMACHO/Patrick POINCELET

VOEUX DU CONSEIL

Monsieur Serge CAMACHO rappelle qu'il y aura les voeux du Maire le 20 janvier 2023 et qu'il serait souhaitable que les membres du conseil soient présents. Les futures membres du Conseil auront l'occasion de se présenter après le discours.

ASSAINISSEMENT RUE DES BERCEAUX/REPOSE DE LA CCVA

Suite aux problèmes des eaux usées de certaines habitations de la rue des berceaux qui se jettent dans l'étang des Tournelles, Monsieur Serge CAMACHO informe le Conseil que la Communauté de Communes du Val de l'Aisne a proposé de faire un courrier à ces personnes et ce en commun avec la commune. Ce courrier a été signé par les deux parties et transmis aux intéressés.

La séance est close à 20 heures

La Secrétaire
Séverine BERGÉ

Pour le Maire empêché,
Serge CAMACHO